

## BULLETIN D'INFORMATION n°2

janvier 2005

### Le mot de la Présidente

Je profite de ce second bulletin d'information du SMIVAL pour présenter à tous mes voeux les plus sincères pour l'année 2005 et surtout des voeux de sécurité.

2005 doit, en effet, être une année marquante dans la prévention des inondations de la Lèze. Je souhaite que cette année soit l'occasion, non seulement de mettre en œuvre des travaux de protection qui profitent à l'ensemble du bassin versant, mais aussi qu'elle soit l'occasion de renforcer nos solidarités avec tous les partenaires et ainsi, notre efficacité.

Le SMIVAL agit dès maintenant comme en témoigne le réhaussement de berge en cours à Lézat (cf. ci-dessous) et il prépare activement la mise en place d'un programme d'actions établi par le schéma de prévention (cf. page 2). Toutes ces actions s'inscrivent dans un plan de financement précis qui vous est présenté en page 4.

2005 sera donc une année riche en évènements que nous aurons à réaliser ensemble.

Présidente du SMIVAL

### ***Les premiers travaux du SMIVAL : La réfection de berge dans la zone industrielle de Lézat***

Suite à une rupture de berge, des travaux ont commencé dans la zone industrielle du Lachet afin de limiter les débordements fréquents de la Lèze.



Rappelons que cette zone se situe en zone inondable. Elle constitue l'une des zones les plus vulnérables du bassin versant, non seulement parce qu'elle est localisée dans une cuvette drainant une grande superficie mais surtout parce qu'elle expose aux risques d'inondation un nombre important d'entreprises.

Les travaux d'urgence consistent à reconstituer la digue et à dégager le lit mineur des matériaux qui s'y sont effondrés.

## Le schéma de prévention des risques d'inondation de la vallée de la Lèze

Après une première phase décrivant l'état du bassin versant de la Lèze (présentée dans le bulletin d'information n°1), les bureaux d'études AGERIN et GEOSPHAIR ont présenté la phase 2 qui recense l'ensemble des moyens disponibles pour réduire les risques d'inondation. Cette analyse permettra de mettre en place, dans les mois qui viennent, un programme d'actions et de gestion qui fera l'objet de la phase 3.

### 1. La protection actuelle : une situation dangereuse...

- les modifications d'utilisation et d'occupation des sols ont aggravé sérieusement les conditions de ruissellement ;
- les facteurs d'aggravation des inondations sont dus à la modification des vitesses d'écoulement, à la diminution de la section d'écoulement, au rehaussement des berges et à l'implantation d'aménagements variés dans la zone inondable ;
- les zones à fortes vulnérabilités ne sont pas protégées ;
- les habitants situés dans les zones vulnérables ne sont pas préparés à la gestion d'une crise majeure.

#### Quels sont les risques liés aux inondations de la Lèze ?

- \* risques humains : risque d'emportement par les eaux, risque d'emprisonnement, risque d'enveloppement ;
- \* risques économiques, risque de pertes agricoles ;
- \* risques d'érosion des sols ;
- \* risques d'endommagement des infrastructures, des bâtiments....

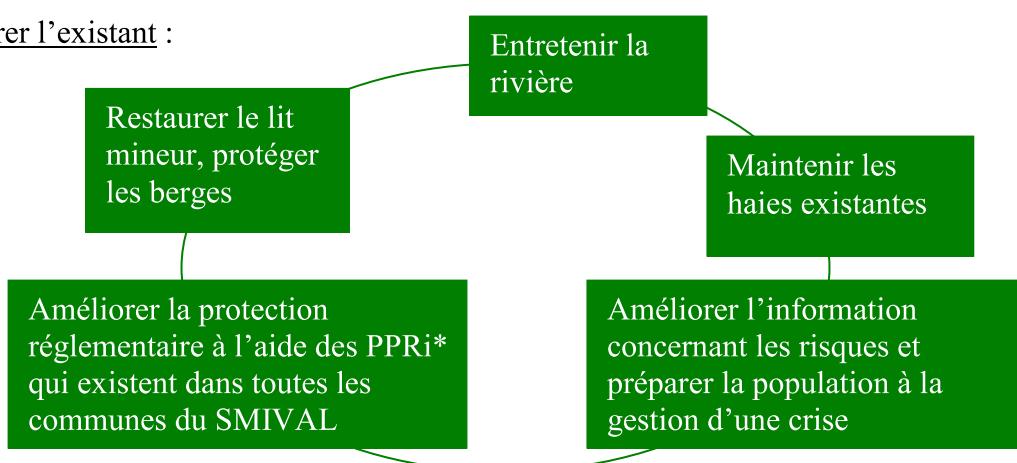
Aujourd'hui, avec le même événement pluvieux qu'en 2000, la situation serait pire que pendant l'inondation de juin 2000 : depuis 30 ans, les débits de pointes de la Lèze ont augmenté de 15 à 30% et ceux des affluents de 20 à 80% !

### 2. mais de nombreuses possibilités d'amélioration :

Le schéma de prévention apporte des solutions variées et nombreuses pour réduire l'aléa et la vulnérabilité des zones. **La condition essentielle**, pour qu'elles soient efficaces, est **d'intervenir dans l'ensemble du bassin versant** et pas seulement dans les zones inondables !

#### 1. Des solutions pour améliorer l'existant :

\*le Plan de Prévention contre les Risques d'inondation délimite des zones inondables et prescrit des mesures de prévention

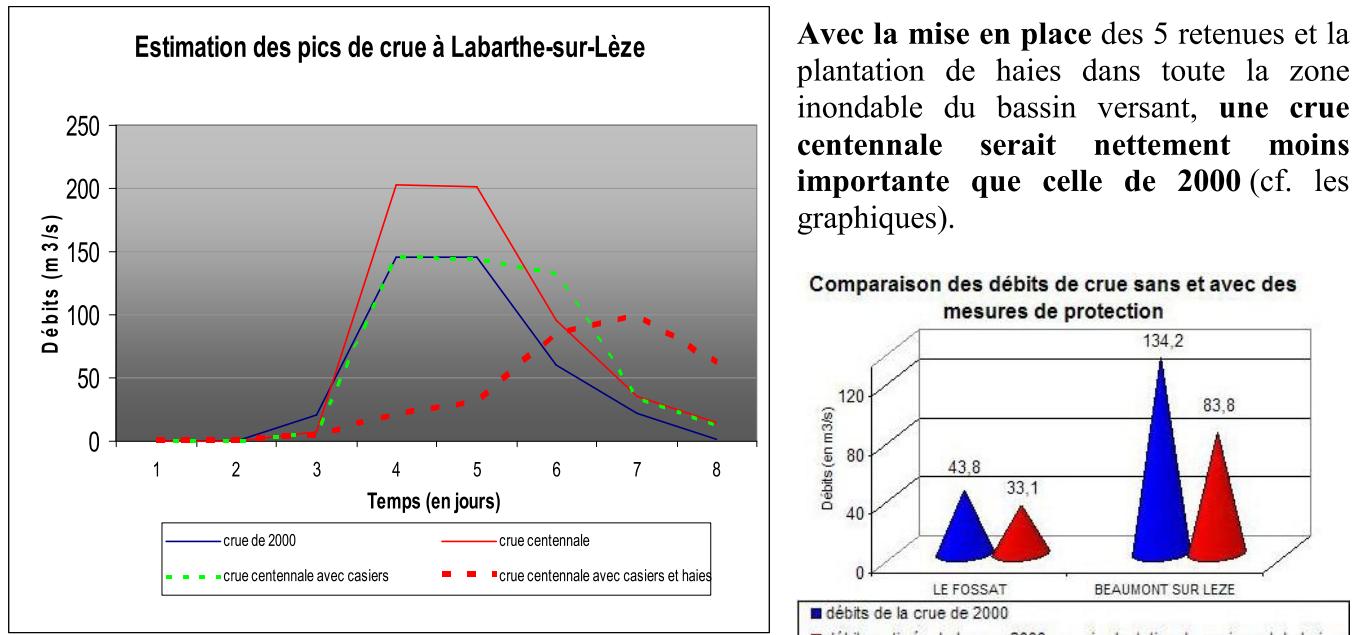


#### 2. Des solutions techniques pour diminuer la vitesse d'écoulement :

Réfléchir sur la création de 5 **retenues** dans le lit majeur qui permettent le stockage des eaux en cas de crue

Renforcer la plantation de **haies** perpendiculairement au lit mineur dans la plaine

A l'aide d'une modélisation, l'étude évalue l'influence des aménagements proposés en cas d'inondation sur les débits de pointe.



D'après la Modélisation des crues de la vallée de la Lèze, GEOSPHAIR et AGERIN, novembre 2004

## LE ROLE DES HAIES DANS LA REDUCTION DE L'AMPLEUR D'UNE INONDATION

Les haies ont toujours existé dans notre vallée. Elles constituent un élément indissociable du paysage et surtout un **frein à l'écoulement** des eaux de crue. En freinant l'écoulement en amont, le débit des hautes eaux est ralenti, l'érosion des sols est moins forte et la hauteur des eaux en aval est moins grande.

Or beaucoup de haies ont été enlevées pour urbaniser ou faciliter le passage des engins agricoles et celles qui restent sont bien minces. C'est pourquoi, il faut non seulement les préserver mais aussi les reconstituer !



### Opinion de Monsieur REYMOND, agriculteur exploitant

*On reproche beaucoup aux agriculteurs d'avoir arraché les haies. Qu'en est-il aujourd'hui ?*

Il n'y a pas que les agriculteurs qui ont arraché les haies. Mais le développement de l'agriculture et le système d'exploitation de ces 30 dernières années ont fait que beaucoup de haies ont été arrachées. Les mentalités évoluent doucement: aujourd'hui, les primes compensent la productivité à tout prix et les agriculteurs commencent à se soucier de l'aspect environnemental. Les agriculteurs, incités par la commission environnementale de la Communauté de Communes de la Lèze et par la Chambre d'Agriculture, ont replanté des haies en de nombreux endroits (comme à Saint Ybars et au Carla Bayle).

*Etant donné le rôle important des haies sur le ralentissement des écoulements, êtes vous favorable à la mise en place de haies sur les exploitations ?*

Je ne suis pas contre la plantation de haies si elles s'intègrent dans un projet global à l'échelle du bassin versant. Cette mesure, en complément des autres propositions du schéma, peut aider à ralentir l'eau. D'ailleurs, en freinant les écoulements, l'érosion des sols sera moins forte et il y aura alors moins de dégâts.

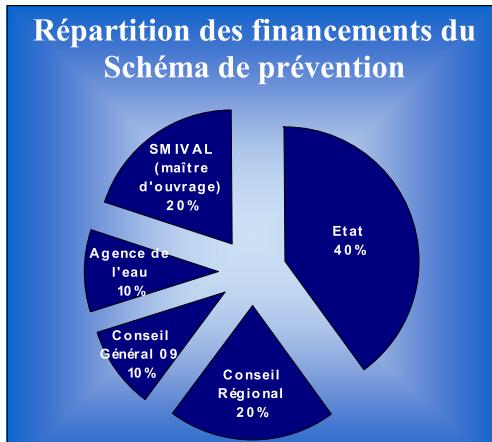
*Pensez vous que le SMIVAL puisse travailler avec les agriculteurs pour allier le développement des haies et l'exploitation des terres ?*  
Oui, il faut veiller à planter des haies en limites d'exploitations en utilisant les limites naturelles, les chemins, les fossés. C'est plus délicat lorsqu'il y a des drains : il ne faut pas que la végétation les bouche. Concernant les champs où il y a des pivots, à la limite il faut voir si une haie basse peut être envisagée.

## LE FINANCEMENT

### FINANCEMENT DU SCHEMA DE PREVENTION

Le coût du schéma de prévention, estimé à **120 000 euros** (H.T.) est financé de la manière suivante :

- Etat : 48 000 €
  - Conseil Régional : 20 600 €
  - Conseil Général 09 : 12 000 €
  - Agence de l'Eau : 15 000 €
  - SMIVAL : 24 000 €
- } 80%  
20%



Le coût du schéma comprend l'étude en elle-même mais également l'assistance à maîtrise d'ouvrage, l'aide à la constitution et au fonctionnement du SMIVAL, les actions de communication et la rémunération du technicien de rivière.

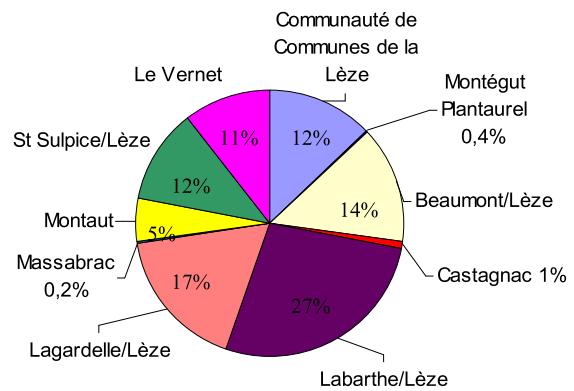
Ce schéma guidera les actions futures du SMIVAL pour les travaux de protection importants qui en découleront.

### FINANCEMENT DU SMIVAL

#### **Répartition de la participation des collectivités en 2004**

En ce qui concerne le financement du SMIVAL, 80% des dépenses sont à la charge des communes de Haute-Garonne et 20% à la charge des communes ariégeoises, soit, au total, 105 854 euros.

Les dépenses sont ensuite réparties entre les collectivités adhérentes proportionnellement au nombre d'habitants. Précisons que les participations des communes de Saint Sulpice-sur-Lèze et de Labarthe-sur-Lèze sont majorées en raison de l'importance des enjeux à protéger.



### ***Les contacts***

#### **Les membres du bureau du SMIVAL**

Une modification est intervenue depuis la présentation du bureau dans le premier bulletin. Un 4<sup>ème</sup> Vice-Président a été élu lors du dernier comité syndical : Monsieur GALY, maire de Castagnac.

#### **La technicienne de rivière**

Anne-Evelyne CHOLLET  
Tél. : 05 61 87 38 49 (ligne directe),  
le mardi, mercredi et jeudi  
ou 05 61 97 34 98 (mairie de Saint Sulpice)